

H2V NORMANDY

COMPTE-RENDU DE LA VISITE TERRAIN DU 5 OCTOBRE 2019 SUR LE THEME DE L'ENVIRONNEMENT

La visite était ouverte à tous sur inscription sur le site de la concertation. Elle a duré 1h30 mn et a réuni 7 participants.

Equipe projet :

- **Benoit VANTOUROUT**, directeur du développement de H2V
- **Aude HUMBERT**, cheffe de projet H2V NORMANDY
- **Charlotte GAILLARD**, chargée de concertation RTE
- **Mathilde LESUR**, cheffe de projet écologie chez Biotope

La visite s'est déroulée en présence d'**Isabelle JARRY**, garante de la concertation préalable, désignée par la Commission nationale du débat public et de **Patrick PESQUET**, maire de **Saint-Jean-de-Folleville**.

Déroulé de la visite

Les participants avaient rendez-vous à Saint-Jean-de-Folleville (devant la salle du conseil en mairie) d'où un bus les a conduits jusqu'à la parcelle du projet, en compagnie de l'équipe.

Sur le site, le bus s'est arrêté deux fois, au nord et au sud de la parcelle (photo aérienne ci-dessous, pour deux temps de présentation et de questions-réponses distincts :

- 1) Au nord : la présentation des caractéristiques de l'usine, de son raccordement électrique et de leurs effets sur l'environnement de manière générale.
- 2) Au sud : la présentation des enjeux environnementaux, des mesures d'évitement (bande préservée) et de réduction de l'impact environnemental envisagées par le maître d'ouvrage.



1. Nord de la parcelle: le projet et son environnement

Aude HUMBERT, cheffe de projet H2V NORMANDY, présente les principaux aménagements du site: les deux unités de production, le bâtiment de supervision, les voies d'accès et le poste électrique H2V. Elle précise que le site serait surélevé uniquement à l'endroit des constructions.

Charlotte GAILLARD, chargée de concertation RTE, présente le projet de raccordement et de poste électrique RTE où s'appliquerait une politique d'entretien « zéro-phyto » et l'entretien d'une végétation basse.

Patrick PESQUET, maire de Saint-Jean-de-Folleville, indique que la maison proche, visible depuis le terrain, est abandonnée; à part celle-là, les seules maisons avec une vue sur le terrain se situent sur la côte de Radicâtel. Dans le cadre d'un aménagement paysager de la zone industrielle porté par l'agglomération, des rangées d'arbres sont entretenues et préservées entre les habitations et les usines.

Les questions posées par les participants et les réponses apportées par le maître d'ouvrage :

1) *Comptez-vous utiliser la voie ferrée délimitant le nord de la parcelle pour votre projet ?*

Benoit VANTOUROUT, directeur du développement de H2V :

Son utilisation n'est pas prévue dans un premier temps mais c'est envisageable un jour si des opérateurs souhaitent recharger leurs trains à propulsion hydrogène *via* l'usine.

2) *Quelle est la durée du chantier ?*

Benoit VANTOUROUT, directeur du développement de H2V :

Les travaux sont prévus de 2021 à 2022 pour la première unité puis jusqu'en 2023 pour la construction de la seconde. Les travaux les plus importants (remblaiement, aménagements routiers) se feront sur la première année. La deuxième année, pour chaque unité, correspond à l'installation des équipements dans les bâtiments.

3) *Où se situera la torche exactement ?*

Aude HUMBERT, cheffe de projet H2V NORMANDY :

Chacune des deux unités de production comptera une torche, située au sud du bâtiment.

Benoit VANTOUROUT :

Chaque bâtiment contient l'équivalent de 3 torches en interne qui sont finalement regroupées en une seule.

4) *Quel sera le niveau de bruit de l'usine ? Comment allez-vous appliquer la réglementation dans ce domaine ?*

Aude HUMBERT :

Des études acoustiques sont en cours, comprenant des mesures du niveau sonore initial, des simulations des équipements en fonctionnement, afin d'évaluer les niveaux de bruit futurs et de s'assurer qu'ils respecteront les normes en vigueur.

5) *Combien ce projet va-t-il rapporter financièrement à Saint-Jean-de-Folleville ?*

Patrick PESQUET, maire de Saint-Jean-de-Folleville :

L'entreprise paiera une taxe sur le foncier bâti qui reviendra pour 30% à la commune et pour 70% à Caux Seine Agglo à qui appartient le terrain et qui finance les infrastructures.

2. *Sud de la parcelle: les mesures d'évitement et de réduction de l'impact environnemental*

Mathilde LESUR, cheffe de projet écologue chez Biotope, présente les enjeux écologiques de la zone, issus de l'inventaire réalisé par Biotope pour H2V, lesquels sont ponctuellement forts et globalement faibles. Elle détaille les principales mesures d'évitement (préservation de la prairie humide à l'est), de réduction (travail sur les zones préservées) et de compensation (pour la suppression de deux haies transversales) envisagées à ce stade.

Aude HUMBERT, cheffe de projet H2V NORMANDY, rappelle que la maîtrise d'ouvrage applique la réglementation à travers les deux étapes que représentent les études d'impact et l'application de la démarche Eviter, Réduire, Compenser¹.

Les questions posées par les participants et les réponses apportées par le maître d'ouvrage :

6) *Où se situeront les constructions ?*

Aude HUMBERT, cheffe de projet H2V NORMANDY :

Le point le plus au sud des constructions se situera au niveau de la 2^e haie en partant du sud de la parcelle.

7) *Les parcelles seront-elles remblayées pour éviter les inondations ? Avez-vous bien pris en compte le niveau d'eau en hiver ?*

Aude HUMBERT :

Les constructions seront réalisées sur des remblais. Au sud, étant donné qu'il n'y aura pas de constructions dans un premier temps, H2V ne prévoit pas de remblais.

Patrick PESQUET, maire de Saint-Jean-de-Folleville :

Le fossé à l'est est dimensionné pour absorber l'eau en période de fortes pluies ou de crues. Caux Seine Agglo a réalisé une étude des zones humides où il apparaît que les bords de Seine sont paradoxalement moins humides qu'en contrebas de la côte de Radicâtel: il s'agit d'un effet d'équilibre entre l'eau de la Seine et celle de la nappe phréatique.

8) *Est-ce que la haie transversale la plus au sud sera conservée ?*

Aude HUMBERT :

Oui, le projet ne prévoit pas à ce stade sa suppression.

¹ Les impacts sur l'environnement sont évités autant que possible, ceux qui ne peuvent être évités sont réduits au maximum. Le cas échéant, les impacts résiduels sont compensés.

